

# SEL de YEB

Système d'échange local d'Yronde et Buron

## Règles de fonctionnement

Le SEL de YeB est une association de fait non déclarée administrée par une collégiale composée de l'ensemble des adhérents. Ceux-ci se réunissent une fois par mois et sont invités à participer activement à la vie de l'association pour contribuer à sa bonne marche et sa pérennité.

### **BUTS**

- Faciliter les échanges multilatéraux de services de voisinage, de savoir-faire, de biens, comptabilisés au moyen d'une unité symbolique non convertible en euros.
- Expérimenter un autre modèle social et économique en choisissant des valeurs de coopération, déjà approuvé dans beaucoup d'autres lieux de France depuis 1994.
- Valoriser la responsabilité de chacun, les connaissances, les compétences, le temps, en prenant conscience de la valeur humaine derrière chaque échange.

### **FINANCEMENT**

Le financement de l'association est assuré par les seules adhésions de personnes physiques en fonction des besoins réels de l'association. La cotisation, fixée pour 2024 à 3€, pourra être révisée chaque année lors de l'assemblée annuelle.

Afin de préserver son indépendance, l'association s'interdit toute subvention publique.

### **MOYENS**

L'unité d'échange est le grain d'yeb qui équivaut à 1 minute de temps (1H = 60 grains d'yeb).

- Selon le principe du JEU (jardin d'échange universel), chaque adhérent, dit séliste, possède un carnet imprimé fourni qu'il utilisera lors de chaque échange, chacun écrivant sur le carnet de son partenaire au même moment. Les soldes sont visibles en permanence et le total des soldes de tous les carnets est égal à zéro.
- Un annuaire des adhérents, régulièrement mis à jour et répertoriant les services demandés et recherchés, pourra être consulté par tous les sélistes. Chacun s'engage à ne divulguer aucune donnée en dehors de l'association.
- Chaque adhérent peut déposer ses propres annonces de propositions et de recherches sur notre forum <https://seldeyeb.communityforge.net/>.

### **ORGANISATION**

- Les échanges se font de gré à gré sous la seule responsabilité des 2 personnes concernées, l'association ne pouvant être tenue responsable de la qualité des échanges.

- Personne n'est obligé d'accepter un échange qui ne lui convient pas, quelle que soit l'offre ou la demande.
- Le troc direct et les dons ne sont pas exclus. Ils peuvent apparaître dans le forum mais ne sont pas notés sur le carnet.
- L'organisation de bourses d'échanges, rencontres avec les autres SEL, ateliers proposés, animations diverses pourront éventuellement être ouverts à tous, adhérents ou non.
- Les animateurs d'ateliers et hôtes de rencontres préciseront à l'avance le nombre de grains d'yeb demandés.
- Les enfants rattachés au foyer d'un adhérent pourront participer gratuitement aux activités proposées sous la responsabilité de leur parent.
- Une rencontre aura lieu le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 18h30 pour les discussions pratiques, la gestion des affaires courantes, la présentation des nouveaux adhérents, les bourses d'échanges et un apéro partagé.
- Une assemblée annuelle aura lieu chaque début d'année en janvier. Elle sera l'occasion du renouvellement des adhésions, qui devront être effectuées avant le 31 mars.
- Les nouvelles adhésions à partir du 1er octobre dispenseront de cotisation l'année suivante.
- Les cotisations couvriront les frais de fonctionnement (papeterie, carnets, adhésion à SEL'IDAIRE, ...).
- Les soldes négatifs sont limités à -1500 grains d'yeb afin de faciliter la confiance mutuelle.
- Toute personne quittant le SEL de YeB rendra son carnet après avoir remis son solde à zéro. En cas de solde positif, les grains d'yeb pourront être donnés aux personnes de son choix. En cas de solde négatif, des biens ou services seront proposés afin de rapprocher le solde de zéro.

## **INFORMATION / COMMUNICATION**

- Notre forum sera alimenté par les infos que chaque séliste proposera à la personne volontaire qui se chargera de le gérer.
- Des mails seront diffusés à tous les sélistes par la personne qui se chargera de l'adresse courriel [seldeyeb@gmail.com](mailto:seldeyeb@gmail.com)
- SEL de YeB adhère à la coordination nationale SEL'IDAIRE où chacun peut créer gratuitement son compte.
- Les adhérents non informatisés seront informés par parrainage d'un des membres.
- N'oublions pas l'indispensable passe-parole, appelé aussi bouche à oreille.

Chaque proposition pour modifier ou compléter ce règlement pourra être discutée lors des réunions mensuelles et actées sur décision de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée annuelle suivante.

Fait à Yronde, le 13 mai 2022

Révisé le 14/01/2024